



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6512

du 01/02/2018

WBE – Personnels enseignants

Maîtres et professeurs de religion – Complément de prestations (Article 22 bis – A.R. du 25 octobre 1971).

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01.02.2018 au 28.02.2018

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 28.02.2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Complément de prestation, maître de religion et professeur de religion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux Coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre /
Administration :

Administration générale l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Maîtres et professeurs de religion – Complément de prestations (Article 22 bis – A.R. du 25 octobre 1971).

L'article 22 bis de l'arrêté royal du 25 octobre 1971 fixant le statut des maîtres et professeurs de religion prévoit que tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction à prestations incomplètes puisse demander un complément de prestations, pour autant que ce complément ne soit pas nécessaire pour compléter la charge d'un membre du personnel visé à l'article 6 bis, alinéa 1er, 5° à 11°.

La demande doit être introduite à l'aide du formulaire reproduit en annexe et être envoyée pour **le 28 février 2018** au plus tard (la date de la poste faisant foi), sous pli recommandé à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3^E317
Complément de prestations – Maîtres et professeurs de religion
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Ce formulaire est également téléchargeable sur le site internet de Wallonie-Bruxelles enseignement (www.wallonie-bruxelles-enseignement.be), site sur lequel vous trouverez toute information complémentaire utile (conditions d'octroi, procédure à suivre...) relative à la demande de complément de prestations des membres du personnel nommés à titre définitif qui ne bénéficient pas à titre définitif d'une fonction à prestations complètes.

Pour toute question, une adresse courriel (recrutement.enseignement@cfwb.be) ainsi qu'un numéro de téléphone (02 413 20 29, du lundi au vendredi, de 9h à 16h) sont à disposition.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire, par exemple en l'affichant dans votre établissement ou votre institution.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Demande d'obtention d'un COMPLEMENT DE PRESTATIONS formulée par un membre du personnel NOMME A TITRE DEFINITIF dans une FONCTION A PRESTATIONS INCOMPLETES.

1. Concerne la religion :

2. NOM, Prénom :

Matricule :

Rue : N° :

Code postal : Localité

Téléphone :Gsm :

Adresse Mail :

3. Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) et pour laquelle vous demandez un complément de prestations :

4. Possédez-vous d'autres nominations (quel que soit le réseau) ? Oui - Non¹

Si oui, veuillez compléter le formulaire concernant les différentes nominations.

5. AFFECTATION A TITRE PRINCIPAL (concerne la fonction reprise en 3)

Etablissement de votre affectation principale (nom et adresse) :

.....
.....

Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement ²:

Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation :

En cas de perte partielle de charge, précisez les périodes que vous avez reçues en compensation (établissement, nombre de périodes et à quel niveau- primaire, secondaire inférieur ou secondaire supérieur) :

.....
.....
.....

¹ Biffer la mention inutile.

² Nombre de périodes pour lesquels vous êtes nommés à titre définitif dans la fonction dans laquelle vous êtes affecté à titre principal (cf. point 3).

6. AFFECTATION(S) A TITRE COMPLEMENTAIRE (concerne la fonction reprise au point 4)

Etablissement(s) de votre (vos) affectation(s) complémentaire(s)

Etablissement(s)	niveau	Nombre de périodes pour lequel vous avez la garantie de traitement	Nombre de périodes réellement prestées dans cette affectation

7. NOMBRE DE PÉRIODE SOLLICITÉES

Je sollicite l'obtention d'un complément de prestations pour le nombre de périodes suivant :

8. Avez-vous introduit une demande d'un complément de prestation pour une (plusieurs) autre(s) fonction(s) ? Oui - Non

Si oui, précisez la (les) fonction(s) :

Date :

Signature

ANNEXE : NOMINATION A TITRE DÉFINITIF (cours de religion)

NOM : _____ Prénom : _____ Religion enseignée : _____

Veillez indiquer **TOUTES** vos **nominations** dans **TOUS LES RÉSEAUX**

(Rem. : "Nbre pér." correspond à la garantie de traitement)

Enseignement primaire			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

Enseignement secondaire inférieur			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

Enseignement secondaire supérieur			
Réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
extension(s) de nomination			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Réseau subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles			
Nomination(s)			
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>
Établissement	<input type="text"/>	Nbre pér.	<input type="text"/> Depuis le <input type="text"/>

DATE :

SIGNATURE :

Date:

Signature